



Conseil départemental

Extrait du Procès-verbal de la séance du 08/03/2022

N°: 282856 / BP 2022 - 4 - CF

Objet : **Communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes faisant suite au contrôle des comptes et la gestion du Département de la Haute-Garonne pour les exercices 2019 et suivants.**

Le Conseil départemental,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Juridictions Financières et notamment l'article R243-14 ;

Considérant que le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes faisant suite au contrôle des comptes et la gestion du Département de la Haute-Garonne pour les exercices 2019 et suivants, accompagné de la réponse qui lui a été adressée, a été porté à la connaissance de l'Assemblée Départementale ;

Vu le rapport de M. le Président du Conseil Départemental et sur proposition de son Rapporteur,

Décide

Article unique : de donner acte à M. le Président du Conseil départemental de la Haute-Garonne de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes faisant suite au contrôle des comptes et la gestion du Département de la Haute-Garonne pour les exercices 2019 et suivants, accompagné de la réponse qui lui a été adressée.

La présente délibération a été adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Signé

Georges MÉRIC

Président du Conseil départemental

Date d'accusé de réception de la Préfecture de la Haute-Garonne : 28/03/2022 - n° AR 031-223100017-20220308-lmc100000283602-DE